

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

AMENDEMENT

N° 18

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 19

À l'alinéa 9, après le mot :

« réalisées »,

insérer les mots :

« , à sa demande et celle du père, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si des examens supplémentaires doivent être menés à l'échelle génétique, l'avis des parents quant à leur opération doit être demandé.